

Les 10 principales raisons pour lesquelles le Canada doit agir sur le droit à la réparation

Une législation sur le droit à la réparation est essentielle pour protéger les consommateurs canadiens, maintenir un secteur de l'entretien et de la réparation automobile concurrentiel, et garantir la sécurité et l'abordabilité des véhicules. À mesure que les véhicules deviennent de plus en plus numérisés, les pratiques restrictives des fabricants d'automobiles créent de nouveaux obstacles à l'entretien et à la réparation, nuisant aux consommateurs et limitant le choix. Une action fédérale complète est requise de toute urgence.

01

Les coûts

Les réparations effectuées chez les concessionnaires sont intrinsèquement plus coûteuses que celles réalisées dans des ateliers indépendants locaux. Selon un nouveau rapport de MNP, les consommateurs peuvent économiser jusqu'à 30 % — soit 500 \$ — sur les réparations courantes en choisissant un atelier indépendant plutôt qu'un concessionnaire. Pour les réparations plus complexes, les économies peuvent atteindre jusqu'à 80 % lorsque des pièces de rechange du marché secondaire sont utilisées. Alors que les Canadiens font face à un coût de la vie élevé, le gouvernement fédéral doit agir dès maintenant pour réduire les coûts de réparation et garder plus d'argent disponible pour les Canadiens.

02

Reconnaître le fort mandat des consommateurs en faveur d'une action

Les consommateurs canadiens sont majoritairement en faveur d'une intervention obligatoire. Plus précisément :

- **94 %** sont d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que les consommateurs devraient pouvoir faire entretenir leur véhicule dans l'atelier de réparation automobile de leur choix.
- **83 %** sont d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que les constructeurs automobiles devraient être légalement tenus de partager les données avec les ateliers de réparation indépendants.
- **77 %** n'achèteraient pas, ou seraient moins susceptibles d'acheter, un véhicule s'il ne pouvait être entretenu que chez un concessionnaire.

03

Protéger plus de 500 000 emplois qualifiés au Canada

Évalué à 43,9 milliards de dollars, le secteur de l'entretien et de la réparation automobile (ou marché secondaire indépendant) est essentiel à l'économie canadienne. Alors que les emplois au Canada sont de plus en plus menacés, il est plus important que jamais de protéger plus de 500 000 travailleurs qualifiés dans l'ensemble du secteur de l'entretien et de la réparation automobile.

04

Assurer un accès rapide et normalisé aux données de réparation partout au Canada

Dans les communautés rurales et éloignées, les conducteurs disposent de peu d'options pour l'entretien et la réparation de leurs véhicules. Les ateliers de réparation indépendants représentent environ 80 % du marché de l'entretien et de la réparation automobile dans ces régions. Le fait de ne pas leur fournir les données nécessaires retarde les réparations et réduit la concurrence. Une législation sur le droit à la réparation protège les ateliers ruraux, leurs employés et les conducteurs.

05

Corriger les lacunes de l'entente volontaire CASIS

L'entente volontaire et dépassée qui régit actuellement le partage des données entre les constructeurs automobiles et le marché secondaire — la Norme canadienne d'information sur l'entretien automobile (CASIS) — ne fonctionne pas. CASIS n'est pas exécutoire, ce qui fait que les ateliers de réparation indépendants n'ont souvent pas accès à l'information dont ils ont besoin, en particulier avec les véhicules de plus en plus numérisés d'aujourd'hui.

06

Comblent l'écart lié aux technologies télématiques et aux véhicules électriques

CASIS ne s'applique qu'aux systèmes de diagnostic embarqués (OBD) dépassés, et non aux nouveaux systèmes télématiques complexes qui équipent aujourd'hui 60 % des véhicules dans le monde — et une proportion estimée à 95 % d'ici 2030. CASIS ne répond pas non plus aux besoins des conducteurs canadiens souhaitant entretenir des véhicules électriques, ce qui risque de miner la confiance envers la transition vers les VÉ, alors que de nombreux Canadiens cherchent à réduire leur empreinte climatique et à économiser sur les coûts de carburant. Une législation sur le droit à la réparation est essentielle pour soutenir la transition vers les véhicules électriques.

07

Assurer la sécurité sans restreindre l'accès

Les techniciens indépendants peuvent accéder aux données de réparation des véhicules sans créer de risques en cybersécurité. Ces risques peuvent être gérés tout au long du cycle de vie du véhicule grâce à une collaboration entre les fabricants d'automobiles, le secteur de l'entretien et de la réparation automobile et les autorités réglementaires. L'accès serait autorisé, vérifiable et assorti d'un recouvrement des coûts, tout en maintenant une authentification robuste, des journaux d'accès et des mesures de protection. Un système ouvert à plusieurs niveaux peut même être plus sécuritaire que des systèmes fermés.

08

S'inspirer des mesures législatives prises par nos provinces et nos partenaires internationaux

Le gouvernement du Québec a déjà pris des mesures décisives pour soutenir le droit à la réparation grâce au projet de loi 29, qui exige que les pièces, les services et l'information diagnostique (y compris les logiciels et les mises à jour) soient mis à la disposition des ateliers de réparation indépendants. À l'échelle internationale, l'Australie et l'Afrique du Sud disposent depuis des années des lois nationales sur le droit à la réparation dans le secteur automobile; les États-Unis ont présenté un projet de loi fédéral; l'État du Massachusetts a adopté une loi garantissant le partage de l'information diagnostique et de réparation nécessaire; et l'Union européenne offre des protections, avec un mouvement également au niveau fédéral. Les Canadiens méritent les mêmes protections grâce à un cadre national sur le droit à la réparation.

09

S'appuyer sur les récents efforts législatifs

Au Canada, des initiatives comme le projet de loi C-244 ont fait progresser le droit à la réparation par des mesures limitées, mais elles ne contraignent pas les fabricants d'automobiles à partager l'information diagnostique et de réparation dont les ateliers indépendants ont besoin.

10

Soutenir la durabilité environnementale et la durée de vie des véhicules

Une législation sur le droit à la réparation favorise la durabilité environnementale en prolongeant la durée de vie des véhicules et en réduisant les déchets et les émissions de GES, tout en encourageant une économie circulaire. Il s'agit de l'un des quatre « R » de la durabilité : réduire, réutiliser, recycler et réparer.

La valeur d'un cadre national sur le droit à la réparation est évidente. Travaillons ensemble pour protéger les Canadiens lorsqu'ils en ont le plus besoin.